

Paris, le 28 janvier 2016

Communiqué de presse

La part des ménages détenant un crédit se stabilise en 2015, grâce à un rebond du crédit à la consommation

Après six années de baisse, le taux de détention des crédits par les ménages se stabilise en 2015 à 46,5 %, selon le dernier rapport de l'Observatoire des crédits aux ménages (OCM) publié aujourd'hui ⁽¹⁾.

Ce taux, déjà observé en 2014, est le plus bas enregistré depuis la création de l'OCM en 1989, le plus haut ayant été constaté en 2008 (52,6 %).

- Un rebond des crédits à la consommation

Le taux de détention des crédits à la consommation se redresse, confirmant une tendance observée dès la fin 2014. En 2015, l'OCM enregistre en effet, pour la première fois depuis 2008, une légère augmentation du recours au crédit à la consommation : 26% des ménages détiennent ce type de crédits (contre 25,6%, en 2014). Cette augmentation résulte pour l'essentiel de la part des ménages ayant contracté des crédits à la consommation directement auprès d'une banque ou d'un organisme de crédit (hors crédits renouvelables), soit 18,1 % des ménages en 2015, (contre 17,2 % en 2014).

Cette évolution accompagne une amélioration du moral des ménages, qui expriment le sentiment d'une stabilisation de leur situation financière (pour 47,7% d'entre eux), voire d'une amélioration (pour 11%).

C'est ce rebond des crédits à la consommation qui a permis au taux global de détention des crédits de se stabiliser en 2015.

91,5% des crédits à la consommation sont utilisés pour financer la réalisation de projets de consommation durable ou d'amélioration des logements (contre 92,4% en 2014).

- Une légère baisse du taux de détention des crédits immobiliers

En 2015, la détention de crédits immobiliers a de nouveau reculé pour s'établir à 30,2% (contre 30,6 % en 2014), soit le plus bas niveau constaté depuis 2006. Le recul a été sensible dans le cas des crédits d'accession à la propriété ainsi que pour les crédits destinés au financement de travaux. L'OCM note cependant que le nombre d'opérations réalisées dans le neuf comme dans l'ancien a fortement progressé en 2015 « *sous l'effet de conditions de crédit exceptionnelles, de la vigueur de l'offre bancaire et du renouveau des soutiens publics dans le neuf* ». Mais l'OCM explique ce recul par la transformation depuis cinq ans dans la structure de l'encours des crédits immobiliers détenus par les ménages (augmentation du niveau annuel moyen des remboursements en capital et niveau des rachats de créances depuis 2013, bien au-delà des niveaux constatés auparavant). En moyenne, chaque année, les rachats représentent depuis deux ans près de 40 % des crédits nouveaux versés !

- Embellie sur les situations financières et budgétaires ressenties

84,6 % des ménages détenant des crédits (contre 83,6 % en 2014) jugent leurs charges de remboursement supportables. Quant aux personnes interrogées qui estiment que le poids de leurs charges s'est alourdi, elles mettent en cause la détérioration de l'environnement général, et non leur endettement personnel.

- Une demande de crédits encore prudente

Bénéficiant d'un regain d'optimisme des ménages, les intentions de recourir au crédit dans les six premiers mois de 2016 repartent à la hausse, sans atteindre les niveaux d'avant crise : 4,6% des ménages envisagent de souscrire un crédit immobilier en 2015, contre 4,2% fin 2014. La même tendance s'observe pour le crédit à la consommation avec des intentions de souscription de 3,9%, contre 3,6% l'année précédente.

⁽¹⁾ Enquête postale réalisée par TNS Sofres en novembre 2015 auprès de 13 000 ménages. Le taux de réponse a été de 76,5 %.

CONTACTS

Pascal HENISSE : 01 48 00 50 07- phenisse@fbf.fr

Céline CASTEX : 01 48 00 52 66 - ccastex@fbf.fr

Terence DE CRUZ : 01 48 00 50 70 - tdecruz@fbf.fr

FBFservicepresse@fbf.fr



Suivez-nous sur Twitter

[@FBFFrance](https://twitter.com/FBFFrance)